



VISITEUR POST-ADOPTIONS

SENS DE LA MISSION : réaliser des visites post-adoptions dans le cadre de la mise en œuvre de la politique « adoption responsable » de la SPA.

Le principe de l'adoption responsable vise à sensibiliser, par une information claire, précise et personnalisée, l'adoptant sur ses responsabilités envers l'animal qu'il a adopté à la SPA.

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE : zone géographique prédéterminée en accord avec le responsable de site SPA ou le siège de la SPA (quand le bénévole est rattaché directement au siège de la SPA). Se déplacer sur le terrain pour aller à la rencontre des adoptants pour s'assurer des bonnes conditions de vie des animaux adoptés à la SPA.

DISPONIBILITÉ REQUISE : à définir avec le responsable de site SPA ou le siège de la SPA (quand le bénévole est rattaché directement à ce dernier).

DESCRIPTION DE LA MISSION :

Le visiteur post-adoptions, disposant d'une habilitation annuelle renouvelable, a pour missions de :

- Préparer son déplacement (prise de contact préalable à la visite).
- S'assurer sur le terrain des conditions de vie de l'animal ayant été adopté à la SPA.
- Dispenser des conseils auprès du propriétaire pour améliorer les conditions de vie de l'animal et assurer un suivi dans le temps.
- Remettre son rapport de visite au responsable de site SPA ou au siège de la SPA (quand le bénévole est rattaché directement à ce dernier).
- Ponctuellement, être sollicité pour assurer une visite pré-adoption équilibrée en lien avec le Grand Refuge de la SPA.

PRINCIPAUX LIENS ET CONTACTS :

- En lien direct avec son responsable de site SPA ou le référent visiteurs post-adoptions du siège
- Le pôle S.A.R.H.A. (Sensibilisations, Aides, Relations Homme-Animal)
- Le Responsable de site SPA ou son adjoint
- Le personnel salarié du site SPA – notamment les agents animaliers

PROFIL / COMPÉTENCES ATTENDUES :



Discernement,
maturité, aisance
relationnelle



Autonomie et
professionalisme



Résistance à la
frustration, gestion
des émotions



Aisance
rédactionnelle



Maîtrise de
l'outil informatique



Disponibilité

FORMATIONS ASSOCIÉES :

Formation initiale : journée(s) d'intégration et/ou formation. Période d'essai sur 6 mois renouvelable une fois.

RÈGLES A APPLIQUER :

- Procédures internes à la SPA
- Cadres juridiques inhérents à l'activité de visiteur post-adoption
- Cadre de la mise en œuvre de la politique « adoption responsable » de la SPA